

Réponses aux questions de la FSU 76

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Quelles sont vos propositions pour permettre aux collectivités territoriales de jouer pleinement leur rôle ?

Nous souhaitons **rappeler la responsabilité de l'État vis-à-vis des collectivités, et notamment des Départements, sur les allocations individuelles de solidarité**. Pour mémoire, l'État a confié aux Départements la charge de financer trois allocations individuelles de solidarité, respectivement : -en 2002 pour l'APA, - en 2004 pour le RMI, devenu RSA en 2008, - en 2006 pour la PCH. Mais l'État n'a pas pour autant transféré aux Départements les moyens nécessaires pour assurer ces financements.

Pour mémoire, d'après l'Association des Départements de France (ADF), **la dette de l'État vis à vis des Départements s'élève à 9 milliards d'euros**.

Pour que les Départements puissent jouer pleinement son rôle, **il est primordial que l'État paie ses dettes et que les Départements soient dotés des ressources à la hauteur des missions** qui leur sont confiées.

La crise sanitaire a montré les sous-effectifs criants en matière d'agents dans les collèges et les lycées :

- Que comptez-vous faire en termes de recrutement ?
- Comment assurer le remplacement des agent-e-s ?

Nous souhaitons, en lien avec l'Éducation nationale, **faciliter le renforcement des dispositifs d'accompagnement dans les collèges** : infirmier.e.s, assistant.e.s sociaux, conseiller.e.s d'orientation, psychologues... L'objectif est qu'ils puissent être présents dans tous les collèges au moins une fois par semaine, à l'écoute et à la rencontre des élèves.

La majorité départementale sortante avait annoncé dans son programme en 2015 vouloir supprimer environ 500 postes au Département. Elle a tenu promesse hélas, en supprimant plus de 470 postes au cours du mandat. Cette politique a pour conséquence l'éloignement du Département des Seinomarins, moins de proximité, moins de services. Nous entendons y mettre fin. **La Seine-Maritime qui protège c'est un Département qui assure des services publics de proximité et de qualité pour tous les Seinomarins, notamment le service public de l'éducation avec des collèges en bon état, rénovés, aux dernières normes environnementales et suffisamment dotés en ressources de fonctionnement et en agents**.

FORMATION PROFESSIONNELLE – QUALIFICATION – EMPLOI

Quel est votre projet en termes de formation initiales professionnelles et de formation professionnelle pour les jeunes peu ou pas qualifiés-e-s ?

Quel est selon vous le rôle que doivent jouer les différents acteurs de la formation ?

La formation professionnelle n'est pas une compétence du Département mais de la Région.

Cependant, le Département a pour mission l'insertion, par l'emploi notamment. C'est pourquoi, nous souhaitons :

- Redonner des moyens pour l'insertion et l'emploi en Seine-Maritime. Dès le début de mandat, prévoir une décision budgétaire modificative pour abonder le financement des « actions insertion et autres prestations ». Étant donné la gravité de la crise économique et sociale, la baisse de budget sera intégralement compensée.
- Renforcer les moyens humains de l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion qui ont été remis en cause et supprimés depuis 6 ans. Mise en place d'un nouveau dispositif pour mieux accompagner les publics éloignés de l'emploi : diagnostic de la situation du demandeur d'emploi, plan d'actions validé au travers d'un contrat d'engagement, accompagné de moyens : pack mobilité (aides pour la voiture, le covoiturage, la garde d'enfants) et formation professionnelle pour un retour rapide à l'emploi.
- Dresser un bilan sans concession du dispositif Service Public de l'Insertion et de l'Emploi en cours d'expérimentation en Seine-Maritime, avant d'envisager son éventuelle généralisation.
- Instaurer un dialogue permanent avec les entreprises et mettre en place chaque année un grand forum départemental de l'emploi.
- Anticiper avec le monde économique les mutations qui impacteront l'activité humaine : développement de l'intelligence artificielle, innovation technologique, automatisation pour créer des parcours d'insertion (à travers des groupements d'employeurs) qui offrent des débouchés sur les emplois de demain.
- Promouvoir et soutenir la démarche « territoire zéro chômeur de longue durée » qui permet de créer des entreprises à but d'emploi en lien avec les collectivités. Créer un pôle de structures départemental incluant les acteurs de l'insertion, dans l'optique de développer la "garantie à l'emploi". Soutenir les villes ou EPCI qui souhaitent le développer elles-mêmes, agir là où ça n'est pas le cas. Ne pas se limiter à un seul cœur de métier (ni même à la transition écologique) afin que cette structure s'adapte selon la population, les territoires et dans le temps.
- Créer dès cet été un programme « ça cuisine dans les collèges » à destination des demandeurs d'emplois afin d'obtenir une certification professionnelle.

Par ailleurs, nous mettrons en œuvre les mesures suivantes :

- Le Département soutiendra financièrement les contrats d'insertion dans les collèges. Ils sont utiles à la communauté éducative, au fonctionnement des collèges et aux personnes en insertion elles-mêmes.

- Favoriser l'Économie Sociale et Solidaire en généralisant les clauses d'insertion dans la commande publique pour intégrer dans les entreprises des publics éloignés de l'emploi. Soutenir plus fortement les communes dans ce sens. La commande publique des communes et des intercommunalités représente 50% de la commande publique en France.
- Redonner toute sa place à l'éducation populaire et revaloriser le soutien aux mouvements et associations d'éducation populaire qui ont subi une baisse de 20% de leurs crédits par la majorité de droite.
- Dès l'été, nous déploierons un grand plan de recrutement de stagiaires, de contrats d'alternances et de professionnalisations au sein du Département.
- Permettre à plus de collégiens de faire un stage de 3^{ème} enrichissant dans les services du Département.
- Soutenir davantage toutes les associations d'aide au retour à l'emploi.
- Lancer une expérimentation « Revenu de Solidarité Jeunesse » pour les jeunes entre 18 et 25 ans, en lien avec les autres collectivités.

Enfin, en lien avec l'Éducation nationale et les associations, (PEP, APHAJ...), nous soutiendrons la mise en place des **classes inclusives** et **l'éducation spécialisée** notamment en renforçant la mobilité des personnes en situation de handicap. Créer **un fonds pour accompagner les professionnels de l'éducation permettant de travailler sur l'inclusion** (exemples : projet d'exposition ou de spectacle avec cette thématique, achats d'ouvrages sur le sujet par les CDI, projet de création d'atelier Langue des signes etc.).

PRISE EN CHARGE DE L'AUTONOMIE

Quelles sont vos propositions pour permettre aux personnes âgées de vieillir dans la dignité et pour apporter aux personnels la juste reconnaissance de leurs métiers ?

Confirmés dans leur rôle social à l'égard des personnes âgées et/ou en situation de handicap, **nous voulons que la Seine-Maritime rejoigne les Départements de gauche qui s'engagent à créer un service public du maintien à domicile et de prise en charge du handicap** et ce, avant même la loi sur la dépendance annoncée depuis bientôt 5 ans en vain. Nous restons dans l'attente très forte d'une loi grand âge qui tarde à venir et qui doit « compléter » la loi ASV de 2016.

Au regard du vieillissement de la population, il est devenu plus qu'urgent d'offrir de nouvelles solutions à nos anciens et aux aidants déjà très éprouvés par les mesures de confinement. Le mandat qui s'achève a permis d'expérimenter dans les Départements de gauche des innovations qui fonctionnent et qui doivent être massifiées sur l'ensemble du territoire telles que l'hébergement inclusif, collectif, intergénérationnel ou encore des « EHPAD sur-mesure » adapté à une même maladie dégénérative comme Alzheimer.

Ce type de solutions qui permet de **réconcilier autonomie et dépendance** répond à une demande exprimée aussi bien par les bénéficiaires que par les familles qui y voient une meilleure prise en compte de la personne et de ses souhaits. Ainsi donc, la Seine-Maritime qui protège s'engage à développer un nouveau service public centré autour de la personne dépendante et des aidants qui sont, au même titre que les soignants, essentiels à la vie en bonne santé physique et psychologique.

Voici plusieurs de nos propositions, non-exhaustives :

- Réunir les acteurs de l'aide à domicile de Seine-Maritime pour étudier avec eux les moyens de conforter et de développer ce secteur. S'appuyer sur les EPHAD, les CLIC, les SSIAD pour la mise en place de véritables EPHAD hors les murs ou d'un plan départemental pour le maintien à domicile et le soutien aux aidants.
- Faire de la qualité de vie en EHPAD un grand objectif départemental : mise en place d'un dispositif d'aide à la rénovation thermique des bâtiments, conditionnement du versement des subventions départementales à un engagement « bien vivre dans les EHPAD » faisant l'objet de contrôles sur place (temps de prise en charge minimale fixé en lien avec les directions, les personnels et les familles, engagement sur la reconnaissance et la revalorisation des personnels, repas de qualité et animations régulières, attractivité des métiers).
- Faire du maintien à domicile une perspective enviable : développer des habitats intergénérationnels pour renforcer le lien social, création d'un fonds départemental pour adapter les logements (domotique : détecteurs de chute, montre connectée, aide à la téléconsultation...), développer les aides à la vie quotidienne, créer des maisons des aidants pour échanger et « souffler ».
- Soutenir et structurer les filières de la « silver économie » et « l'économie du bien vieillir » : forums, appel à projet (pour l'aide au quotidien ou les actions collectives) en partenariat avec les Chambres consulaires.
- Organiser des diagnostics itinérants de la vue, de l'ouïe, des dents pour les plus de 65 ans.
- Organiser des rencontres avec les associations de seniors pour définir ensemble une politique départementale d'accès à la culture et aux activités sportives et pour lutter contre la fracture numérique.

ÉDUCATION : LES COMPÉTENCES RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

Êtes-vous favorable à une extension de la gratuité, en particulier pour les transports scolaires, les manuels, etc. ?

La majorité départementale sortante a supprimé - dès la rentrée 2016- les bourses sociales aux collégiens. Plus de 6000 familles seinomarines en bénéficiaient et ont subi les conséquences de cette mesure injuste. **Nous rétablirons les bourses aux collégiens.**

Par ailleurs, **nous harmoniserons la tarification des repas dans les collèges** pour qu'elle soit adaptée aux ressources de toutes les familles seinomarines.

Nous équiperons les 52 000 collégiens de Seine-Maritime d'une tablette numérique d'ici la fin du mandat. Le matériel sera récupéré à la fin du cycle et reconditionné dans un objectif de consommation responsable.

Quels seront les travaux prioritaires engagés en termes de bâti scolaire ?

Les collèges ont subi de plein fouet la politique de coupes budgétaires de la majorité départementale sortante. **Nous mettrons fin à la baisse des dotations de fonctionnement des collèges** et redonnerons de l'oxygène aux finances des collèges.

Le plan « ambition collèges » de la majorité sortante n'a d'ambitieux que le nom car les investissements dans les collèges seinomarins ont pris un retard considérable. **Il est urgent et indispensable de revoir complètement ce plan et de se fixer des objectifs réellement ambitieux en termes de construction et rénovation des collèges publics de Seine-Maritime.**

Nous viserons les normes énergétiques et environnementales les plus exigeantes pour les constructions, reconstructions ou rénovations de collèges. Dès les premiers mois du mandat, nous réaliserons un bilan carbone et énergétique sur les moyens du Département (foncier, locaux, flottes de véhicules, routes, cantines ...) et mettrons en place un plan chiffré sur la rénovation thermique des bâtiments, notamment les collèges.

Nous lutterons contre les îlots de chaleur dans les cours de récréation des collèges, en les déminéralisant et les réaménageant. Cela permettra par ailleurs de les ouvrir pendant les vacances scolaires aux familles (îlots de fraîcheurs).

Vous engagez-vous à être davantage représentés dans les CA des EPLE ?

Les conseillers départementaux sortants du groupe « Pour les Seinomarins », élu.es socialistes et apparentés, ont toujours eu à cœur d'être présents dans les CA des EPLE où ils siègent. **Il en sera de même pour les élu.es de « La Seine-Maritime qui protège » qui aspirent à constituer une nouvelle majorité au Département.**

Pensez-vous que les Régions et Départements devraient avoir davantage de compétences, en particulier en matière éducative ?

Nous voulons une Seine-Maritime qui protège, qui partage et qui prépare l'avenir. Pour ce faire, **nous voulons un Département qui ait les moyens de mettre en œuvre comme il se doit, les missions qui lui ont été confiées.** Les collèges font partie de ces missions essentielles. L'enjeu est de taille car c'est l'éducation et l'avenir de plus de 60 000 jeunes Seinomarins (collèges publics et privés) qui est en jeu.

Par ailleurs, nous voulons développer la transparence car elle est la base de la confiance des citoyens envers leurs institutions. Pour ce faire, nous proposons de :

- Mettre en place une « conférence citoyenne » dès le début du mandat sur trois dimensions essentielles de l'action publique en Seine-Maritime : les solidarités, la démocratie et l'environnement. Les Seinomarins seront conviés dans un premier temps à des ateliers territoriaux qui aboutiront dans un deuxième temps à un forum des solutions locales rassemblant tous les contributeurs. Un Conseil Citoyen permettra ensuite de piloter le budget dédié à la démocratie participative et suivre la mise en place des projets votés par les citoyens tout au long du mandat.
- Allouer des budgets participatifs dans chaque canton pour voir vos projets se réaliser ! L'enveloppe globale sera de 4,5 millions d'euros qui se répartiront de la forme suivante : une enveloppe de 100 000 euros par canton pour des projets à l'échelle cantonale et une enveloppe de 1 M€ pour des projets à l'échelle de l'ensemble du département.
- Associer les jeunes élus du Conseil des collégiens à tous les projets du Département qui les concernent.